Réglement

Weekend Tour des Glaciers de la Vanoise 2027
Courses enfants



Organisation :

Sibo Conseil via Sibo Trails, organise les Trails de la Vanoise 2027: les Trails de l'Inuit (09 janvier 2027) et la Trace du bouquetin (25 juillet 2027). Nous organisons aussi dès le 13 juin 2027 les Trails de Bozel – Mont Jovet. Vos enfants pourront également se challenger lors de nos deux autres courses enfants proposées lors des Trails de Bozel – Mont Jovet et lors de la Trace du Bouquetin.

Inclus dans l'inscription :

L'inscription est gratuite et elle peut se faire en ligne ou directement sur place le jour de l'événement. Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale, la sécurité technique, la dotation d'inscription (une médaille et un paquet de bonbons).

Conditions d'admissions :

- Les coureurs mineurs non licenciés (catégorie U10 ou supérieure au sens de la réglementation FFA) ne réalisent pas le Pass de Prévention Santé. Avant chaque course, ils doivent remplir un questionnaire de santé gratuit, avec l'aide d'un parent. Pour cela, il faut créer un compte sur https://pps.athle.fr . À la fin du questionnaire, une attestation valable uniquement pour cette course est délivrée automatiquement, uniquement si chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, les parents sont tenus de produire un certificat médical de l'enfant attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Licences acceptées :

Si votre enfant est licencié (FFA, UNSS, UGSEL, FSGT...) : il vous suffit de fournir son numéro de licence ou une copie de sa licence en cours de validité lors de l'inscription sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les coureurs étrangers doivent eux aussi réaliser le questionnaire sur https://pps.athle.fr . (La plateforme est disponible en plusieurs langues).

Assurances :

Responsabilité civile : l'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Assurance individuelle accident coureurs : **il est recommandé aux parents de vérifier auprès de leur assurance personnelle que l'enfant est bien couvert pour les dommages corporels qu'il encout lors de sa participation aux courses enfants. Dans le cas contraire, il est fortement conseillé de souscrire auprès de son assurance un contrat qui les garantit en cas de dommages corporels.** Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la FFCAM via la souscription d'une carte découverte 24h proposée lors de votre inscription.

Nous vous recommandons vivement de contacter votre assureur. Une vérification rapide et simple permet d'éviter tout risque de mauvaise surprise, car la majorité des assurances multirisques exclut systématiquement les épreuves sportives et les compétitions**, (y compris dans les disciplines habituellement couvertes)…**

Dommage matériel :

Les organisateurs des "Courses Enfants" déclinent toute responsabilité en cas de vols ou détériorations de matériels qui pourraient se produire lors de cette manifestation. Il appartient à chaque participant de se garantir contre ce genre de risques.

Remise des dossards:

Les dossards seront remis le dimanche 04 Juillet 2027 de 9h à 15h30 à la Salle Polyvalente de Pralognan la Vanoise ou au niveau de la place de la mairie (si les conditions météo le permettent).

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, accompagné de son représentant légal ou adulte en charge de l'enfant le jour de l'événement.

Aucun dossard ne sera remis si le dossier d'inscription n'est pas en conformité le jour de l'événement. Il est interdit d'échanger et/ou de donner le dossard de son enfant.

Information parcours :

Eveil athlétique (U10) : ils font 1 tour

- Départ et arrivée : place de la Mairie Pralognan-la-Vanoise
- Heure de départ : 16h
- Distance : 620m | Dénivelé : 5m + et 5m -
- Altitude min : 1410m |Altitude max : 1415m

Poussins (U12) : ils font 1 tour

- Départ et arrivée : place de la Mairie Pralognan-la-Vanoise
- Heure de départ : 16h
- Distance : 850m | Dénivelé : 10m + et 10m -
- Altitude min : 1410m |Altitude max : 1420m

Benjamins (U14) : ils font 3 tours

- Départ et arrivée : place de la Mairie Pralognan-la-Vanoise
- Heure de départ : 16h
- Distance : 2,550km | Dénivelé : 30m + et 30m -
- Altitude min : 1410m |Altitude max : 1420m

Minimes (U16) : ils font 5 tours

- Départ et arrivée : place de la Mairie Pralognan-la-Vanoise
- Heure de départ : 16h
- Distance : 4,250km | Dénivelé : 50m + et 50m -
- Altitude min : 1410m |Altitude max : 1420m

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, bénévoles…) de mettre hors course un concurrent jugé inapte à finir la course.

Équipement :

Les enfants doivent être équipés de vêtements et chaussures adaptés à ce genre d'épreuve (tee shirt , short, baskets). De plus, les parents doivent avoir prévu pour leurs enfants des vêtements en accord avec les conditions météorologiques du jour j. L'organisation se réserve le droit de refuser le départ d'un enfant dont la tenue ne serait pas adaptée, et qui risquerait de porter atteinte à son intégrité physique.

Sécurité :

Des postes de sécurité seront implantés sur plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison avec le PC course. Des équipes médicales seront présentes sur le parcours. Les médecins, les secouristes et les bénévoles officiels seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Éthique et environnement :

Les nuisances sonores devront être limitées et tout coureur vu en train de jeter des déchets au sol, de couper des sentiers, sera disqualifié.

Météo :

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les horaires de départ.

Annulation :

En cas de force majeure (canicule, terrorisme, interdiction de la préfecture, conditions météorologiques non favorables etc.…), l'organisation pourra interdire le départ de la course.

Contrôle - Abandon :

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Des contrôles seront effectués afin d'assurer de parfaites conditions de régularité et de sécurité de l'épreuve. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir un bénévole et attendre avec lui avant de retourner à la ligne de départ/arrivée.

Classements et récompenses :

La course n'est pas chronométrée et donnera lieu uniquement à la récompense des trois premiers de chaque catégorie.

Droits à l'image :

Les parents autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit (partenaires et médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les enfants pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels ou publicitaires.

Réglementation FFA :

L'événement « Le Tour des Glaciers de la Vanoise » se déroulera en conformité avec la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme. Le présent règlement vise à la protection des participants et de l'environnement.

Acceptation du règlement

La participation des enfants aux "Courses enfants" se fait sous la responsabilité des parents. Ces derniers reconnaissent avoir pris connaissance du présent réglement en acceptent les clauses et s’assurent que leurs enfants vont les respecter.